



Produits de nettoyage et de désinfection sans CAQ

Novembre 2015

Bio Suisse interdit dans son Cahier des charges (Partie II, art. 4.1.2.3) l'utilisation de produits de nettoyage et de désinfection qui contiennent des composés d'ammonium quaternaire (CAQ). En signant le présent formulaire, le fabricant garantit l'absence de composés d'ammonium quaternaire (CAQ) dans la composition du produit de nettoyage ou de désinfection mentionné ci-dessous.

1. Désignation du produit ou de la ligne de produits

2. Nom de l'entreprise

3. Nom et prénom de la personne responsable

4. Lieu et date

5. Signature de la personne responsable